

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2020

Présents ( 16 ) :

Mmes : Lucie BERTHOUMIEU-TABARLY, Maryse HEMSEN, Martine MIRAMOND, Christine RAMON, Rolande RAUJOL, Eliette VAYSSIERE-FILLOL

Mrs : Jean-Pierre BENAVENT, André BESSEDE, Vincent COUSI, Christian MAFFRE, François SERVIERES, Lionel VIDAILLAC, Yves VIDAILLAC, Bernard MIQUEL, Guillaume TESTAS, Gérard CABADA-MARTINEZ

Excusée avec procuration (1) :

Mme Sylvie DUBAU > procuration à Mr Jean-Pierre BENAVENT

Absent (2) :

Mme Charlotte REMEZY

Mr Patrick LARRIVE

➤ **17 Votants** (majorité absolue : 9)

Secrétaire de séance : Mr Yves VIDAILLAC

❖ *Monsieur Maffre, Maire, déclare la séance ouverte à 18h35 et donne lecture de l'ordre du jour. Il s'excuse auprès des conseillers d'avoir été dans l'obligation de programmer une séance de conseil à 4 jours du renouvellement de celui-ci (élections municipales du 28 juin) mais des impondérables administratifs sont demandés par la préfecture pour le début juillet.*

- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil du 3 mars 2020.**

**Adoption à la majorité par 15 voix pour et 2 contre (B Miquel, G Cabada)**

- **Vote des taux d'imposition 2020 :**

En préambule, Monsieur le Maire explique que compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, la date limite de vote des taux d'impositions 2020 a été reportée au 3 juillet 2020.

En outre, Monsieur le Maire explique que, conformément à la loi des finances 2020, le taux de la Taxe d'Habitation est figé à hauteur de celui de 2019. Le taux de la Taxe d'Habitation 2020 n'est donc pas soumis au vote. Son produit sera calculé et versé à la collectivité suivant les bases définitives de 2020 et devrait entraîner une augmentation de recettes de l'ordre de 11.000 €.

À partir de 2021, la Taxe d'Habitation étant supprimée sur les résidences principales, celle -ci fera l'objet d'une compensation.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le barème des taux d'imposition pour l'année 2020 et que dans le contexte électoral actuel, les taux communaux d'imposition pour 2020 restent inchangés.

G. Cabada propose une diminution de l'ordre de 30% de ces mêmes taux.

Mr le Maire demande aux conseillers de se déterminer sur la 1<sup>ère</sup> proposition de statu quo.

<b>Foncier bâti</b>	<b>19,20%</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>112,48%</b>

**Adoption du maintien des taux à la majorité par 15 voix pour et 2 contre (B Miquel, G Cabada). La 2<sup>ème</sup> proposition (baisse) est rejetée de fait.**

- **Délibération générale autorisant tout acte authentique relatif aux servitudes ENEDIS**

Monsieur le Maire explique que diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes :

- la pose d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée C 1350
- la pose d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée C 1333

Par conséquent, il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

**Adoption à l'unanimité (17/17)**



- **Transfert de domanialité : département 82 / commune de Caylus**

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux d'élargissement de la RD 926 datant d'une dizaine d'années, le Département souhaite maintenant procéder au transfert de domanialité de certaines parcelles au profit de la collectivité, à titre gracieux.

Les parcelles concernées côté ouest, au lieu-dit « Maurisy », sont référencées section K et portent les numéros 502, 508, 920, 921, 923, 925, 927, 930,932.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du département.

Ce point avait déjà fait l'objet d'une discussion et d'un accord de principe lors d'un conseil municipal précédent.

### **Adoption à l'unanimité (17/17)**

- **Tirage au sort de jurés d'assises.**

Il s'agit de tirer au sort dans la liste électorale 3 personnes (1 titulaire et 2 suppléants) susceptibles d'être appelés à siéger en tant que juré aux assises 2021

Ont été désignés :

- Titulaire : J-Louis BESSEDE (17/8)
- Suppléant 1 : Amélie DAVID (40/3)
- Suppléant 2 : Jérôme DOMENECH ((48/5)

- **DIVERS :**

➤ **Infos lac :**

La pataugeoire va être remise en service (devis de 1900€ env. accepté) et ouverte pour la période estivale.

Un maître nageur recruté sera logé au camping.

Cette année, faute de réponses dans le contexte actuel à l'appel d'offres, la Guinguette a été proposée aux professionnels bars et restaurants de Caylus. Il y a eu 2 candidatures (le Restaurant la RENAISSANCE et le restaurant AU BON COTE DES CHOSES). C'est l'amplitude d'ouverture qui a primé et fait retenir le BCDC.

➤ **Occupation espaces publics par commerçants.**

Pour répondre à la demande d'un élu, il a été précisé que la gratuité avait été actée en maire-adjoints et serait appliquée dans le respect de la loi. A entériner lors du vote du budget.

➤ **Christ de Zadkine :**

La commune a été sollicitée pour un prêt du « Christ de Zadkine » pour une exposition à Paris de novembre 2020 à avril 2021. [Rappel que celui-ci est propriété de l'état, que la commune n'en est que dépositaire et n'émet qu'un avis] Les élus ont été consultés par mail et ceux qui ont répondu n'ont pas émis d'objection à un avis favorable. Le prêtre a également été consulté.

Ce peut être l'occasion d'un bon impact touristique pour Caylus si nous savons communiquer sur l'évènement.

Mme Vidal et M Moreau (DRAC) se déplaceront vers la mi-juillet pour étudier la faisabilité de cet enlèvement et procéder à une expertise de l'œuvre d'art. Occasion de profiter de leur présence pour faire expertiser le tableau de « La belle jardinière » qui a fait couler beaucoup d'encre ces temps-ci.

➤ **Entreprise Ramond :**

Information est donnée que l'entreprise « Les conserves d'autrefois » (ex-Ramond) citée dans la campagne, a trouvé un repreneur : le groupe C.H.B (canard / porc) qui doit reprendre le personnel et développer l'activité.

➤ **Orthophoniste :**

Information est donnée qu'une orthophoniste ouvre un cabinet à Caylus sur l'Avenue Huc (face à la promenade haute : ex-cabinet du Dr Lagarrigue) à compter de fin juillet.

➤ **Radar / borne électrique ::**

Suite à l'enlèvement du radar du « Barthas », question est posée sur son éventuel remplacement. La mairie n'a reçu aucune information à ce jour.

Le dysfonctionnement de la borne de rechargement des véhicules électriques été signalé en mairie.



La société de maintenance a été relancée et doit intervenir. A suivre.

➤ **Deuxième tour des élections municipales 2020 :**

Le vote sera organisé selon le nouveau protocole qui a été connu le 20 juin et nettement plus contraignant que ce qui avait été avancé (oralement). Pour répondre à la question, la possibilité de transférer le bureau de vote à la salle des fêtes a été évoquée puis non retenue.

➤ **Piégeage des pigeons :**

Celui-ci a été arrêté avec le confinement et Monsieur MATHIEU ne souhaite pas poursuivre, pour raisons personnelles cette mission.

Pour le remercier de son action bénévole tout au long de l'année 2019 et début 2020, il est proposé de lui faire un cadeau.

Cette proposition est retenue.

Si la nouvelle municipalité souhaite poursuivre ce type de régulation des pigeons, un remplaçant devra donc être recherché.

➤ **Ecole :**

Elle a ouvert par étapes dans le respect des prescriptions sanitaires astreignantes : le 11 mai classe pour prioritaires (10 enfants soignants) > début juin effectifs volontaires en 2 groupes > 22 juin ouverture pour tous (obligatoire) avec quelques absents.

Il est à signaler que 3 personnels municipaux dédiés aux activités péri-scolaires n'ont pas repris leurs postes (totalement ou partiellement) pour cause d'arrêt maladie ou garde d'enfants et qu'ils ont été remplacés par des élus et des personnels des autres services pour les deux dernières semaines de classe. Le dernier conseil d'école aura lieu le 30 juin à 18h.

➤ **Personnel cuisine :**

Question posée pour savoir s'il a été présent lors du confinement et comme ce fut le cas mériterait d'être féliciter. Mr le Maire précise qu'il a demandé que soit établie la liste de tous les personnels présents pendant la période difficile du covid à qui il pourrait éventuellement être attribué une prime.

➤ **Festivités estivales :**

Certaines ont été annulées : celles municipales du 14 juillet (bal et feu d'artifice annulés / cérémonies aux monuments conservées : piquet d'honneur retenu) , les Médiévales.

Certaines autres prévues sous réserves de l'évolution de la situation sanitaire : pétanque du 14 juillet, forum Bien Etre début août, Musique au château début août, les Potiers sur 3 jours le WE du 15 août, rallye de Caylus Notre Village en août, animations privées du camping et du lac,...

❖ *La séance est levée à 19h20.*

